

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	9
Nb de suffrages exprimés	10

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°2 du 21 mars 2023
Délibération n°6 de la séance (2023-18)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de

Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Evelyne PALMAS, Jacques BILLON-TYRARD, Elisabeth MEYNET, Annie SOLDADO, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Céléna MONDON, Jean-Luc VERRIER

Étaient absents ou représentés : Michel DE RANCOURT a donné pouvoir à Pierre DOUSSOT,

Secrétaire de séance : Martine MARSEILLE

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2023

Objet : Affectation des résultats – Budget Principal

Le conseil municipal,

Considérant que conformément à la nomenclature M14, l'assemblée délibérante doit procéder à l'affectation définitive des résultats 2022 suite à l'adoption du compte administratif en conformité avec le compte de gestion du budget principal ;

La M14 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2022 de 785 874,25 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2022 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Résultat de clôture de l'exercice 2022	Résultat reporté 2021	Résultat cumulé 2022 à prendre en considération pour l'affectation
+ 78 398,62 €	+ 707 475,63 €	+ 785 874,25 €

Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un excédent de financement cumulé de 189 557,21 € pour 2022. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2022 cumulé à l'excédent de financement de 2021 reporté. Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, l'excédent de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Résultat de clôture de l'exercice 2022	Résultat reporté 2021	Résultat cumulé à reporter (001)	Restes à réaliser	
			Dépenses	Recettes
- 34 354,64 €	+ 223 911,85 €	+ 189 557,21 €	206 140,00 €	14 000,00 €
			-	192 140,00 €
			- 2 582,79 €	

Accusé de réception en préfecture
005-210501060-20230321-2023-18-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
10 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

Décide :

Article 1 : d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Besoin couverture de la section d'investissement /Dotation de réserves (1068) : 2 582,79 €
- Report de fonctionnement R 002 : 783 291,46 €

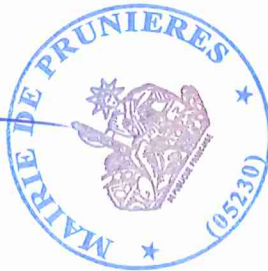
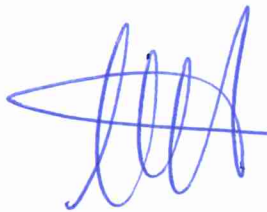
Article 2 : de reporter à la section d'investissement du budget primitif 2023 l'excédent de financement cumulé.

- Report d'investissement (R 001) : 189 557,21 €.

Article 3 : de reprendre ces résultats au budget primitif 2023

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Le Secrétaire de séance
Martine MARSEILLE



Prunières, le 21 mars 2023

Le Maire
Jean-Luc VERRIER

